



CONSEIL CONSULTATIF DES LOCATAIRES

CoCoLo-HmW
S.I.S.P. L'Habitation Moderne

Le 14 juin 2006.

Avis d'initiative

VOTRE DEMANDE : --

OBJET DE LA DEMANDE : **REGLEMENT DE LOCATION JOINT AU CONTRAT DE BAIL.**

DOCUMENTS DE REFERENCE : --

Le Conseil Consultatif, en sa dernière séance de ce lundi 12 juin 2006, a décidé à l'unanimité de présenter le présent avis d'initiative.

Aujourd'hui, le parc immobilier bruxellois a fortement évolué et une nouvelle population, plus démunie, habite nos logements.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation en faveur du logement et des propriétaires et locataires, de la mise en place des Conseils Consultatifs des Locataires et de la mise à jour du code du logement, le CoCoLo désiretrait, par la création d'un groupe de travail, revoir et mettre à jour le règlement de location en vigueur actuellement.

Celui-ci n'a subi que peu de modifications depuis sa création - deux ou trois à notre connaissance - et il semble, au vu de la nouvelle réglementation, partiellement inadéquat. Compte tenu du fait qu'il fait partie intégrante du contrat de bail, son impact juridique sur la vie des locataires n'est pas ou est peu évaluée ; les conséquences des non-mises à jour entraînent des situations qualifiées d'injustes, voire parfois abusives.

Des articles comme l'article 19 et suivants sont même en contradiction avec le nouveau code du logement, ce dernier applicable, faut-il le rappeler, depuis juillet 2004.

Dès lors, le Conseil sollicite la mise en place d'urgence d'un groupe de travail composé de membres de L'Habitation moderne et de membres du CoCoLo.

Il ne faut pas oublier que ledit règlement de location fait partie d'une des cinq compétences qu'a octroyées le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale aux Conseils Consultatifs de Locataires.

Par délégation,

Patrick Allaer,
Président

Remis en séance du Conseil d'Administration de L'Habitation Moderne du 14 juin 2006